Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260713-2026060010-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 23/06/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Axelle LE DUIGOU, Marie-Christine BATTEUX, Fabien FOUCHER, Valérie GAUDION, Laurence LOISON Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE Conseillers Municipaux

Absents :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Gael MAIGNAN donne pouvoir à Joseph JEULAND

Secrétaire de séance : Bruno COULOMBET

Délibération 2026.06.010

Vie communale - Validation du règlement intérieur relatif à l'organisation du repas des retraités

Madame Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose

Afin de préciser les modalités d'organisation, d'inscription, de participation et les conditions d'accès à ce repas, il convient d'adopter un règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur présenté au Conseil municipal précise notamment :

- Les modalités d'inscription ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260713-2026060010-DE

- Les règles d'organisation
- Les dispositions relatives aux annulations.

Considérant que ce projet du règlement intérieur a été validée par la commission Enfance qui s'est réunie le 25 juin 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver le règlement du repas des retraités annexé à la présente délibération
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS R.F. Ille-et-Vilaine

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
le Maire,
Thierry PIGEON